

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 FEVRIER 2013**

L'an deux mil treize, le vingt et un Février, le conseil municipal de la commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Bernard PUISSANT

Etaient Présents : PUISSANT Bernard – TRIPOZ Jean Pierre - HISSELLI Alain - LIMANDAS Claudette – BERARD Mathieu – CHASSIGNOL Valérie - FLAMIN Didier – CORTET Michel - DAUDE Sandrine - MINASSIAN Guy- GRIZARD Denis- BERNIGAUD Roland

Absents excusés : GARNIER Anne-Marie (Procuration à Claudette LIMANDAS)
BOUCHISSE Nathalie (Procuration à Didier FLAMIN)
TRUCHOT Evelyne (Procuration à Valérie CHASSIGNOL)

Absents : FERNANDEZ Claude

Arrivée en cours de séance : DAUDE Sandrine

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
Claudette LIMANDAS est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

Le Maire informe de la lettre de démission de Lucie GIORGIANI qui par manque de temps ne peut plus assumer ses fonctions de conseillère municipale.

DOSSIER RYTHME SCOLAIRE

Le Maire rappelle les heures effectuées actuellement par les élèves sur une semaine de 4 jours.

Une réunion a eu lieu dernièrement à Bourg, en présence de l'association des Maires de France, le Préfet, le député Michel VOISIN et le directeur d'Académie.

Il fait part de la réforme des rythmes scolaires votée par l'Etat qui impose le passage à la semaine de 4 jours et demi. Cette réforme vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, dans le but d'alléger la journée des enfants. Un décret, publié récemment précise le cadre réglementaire national de la nouvelle organisation du temps scolaire, à l'intérieur duquel des assouplissements ont été prévus.

Un nouvel élément a été communiqué : à compter de 15 H 45, les parents auront la possibilité de récupérer leurs enfants. Néanmoins, la commune se doit de mettre en place une activité jusqu'à 16 H 30 pour ceux qui ne seront pas récupérés par leurs parents.

La réglementation au niveau de l'encadrement des enfants serait de 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et de 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Le Maire précise que pour la commune de Saint Paul de Varax cela imposerait un engagement de 10 animateurs dans l'alternative où tous les enfants de l'école resteraient jusqu'à 16 H 30 et ce pour $\frac{3}{4}$ d'heure d'activité journalière.

Arrivée de Sandrine DAUDE

Le problème du lieu de l'encadrement devra être étudié : utilisation des classes ou des locaux du périscolaire.

Le choix de la $\frac{1}{2}$ journée supplémentaire engendrera un éventuel questionnement sur le fait de mettre en place le service de la cantine.

La possibilité de l'encadrement des enfants par des bénévoles est envisageable mais ceux-ci devront avoir un minimum de compétences. De plus, il sera difficile de trouver des bénévoles pour effectuer cet encadrement pour ¾ d'heure.

Le Maire précise également que le temps de pause méridienne devra être minimum d'une heure et demie.

Michel CORTET signale que les grandes villes envisagent d'instaurer une pause méridienne plus longue et de terminer les cours à 16 H 30 afin de ne pas se voir imputer de coût supplémentaire liée à cette réforme.

Roland BERNIGAUD demande si la commune a estimé le coût par élève de cette prise en charge par la commune.

Jean-Pierre TRIPOZ informe qu'il a évalué ce coût et qu'il s'élèverait entre 100 et 150 € par élève par an.

Didier FLAMIN estime qu'il faudrait étudier cette réforme en collaboration avec les instituteurs et les parents d'élèves.

Jean-Pierre TRIPOZ pense que c'est peut-être l'occasion d'optimiser le périscolaire.

Le Maire rappelle qu'une aide de 50 € par élève de la part de l'Etat sera attribuée aux communes qui décideront de mettre en place ce nouveau rythme scolaire à compter de la rentrée en septembre 2013.

Il précise que cette aide ne sera attribuée que pour la première année.

Didier FLAMIN estime louable le principe de raccourcir la journée d'enseignement mais qu'il est difficile de mettre en place une activité sur une durée de ¾ heure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Ne remettant aucunement en question la nécessité d'une réforme des rythmes scolaires, et ce dans l'intérêt de l'enfant, la commune de SAINT PAUL DE VARAX la juge cependant inapplicable en l'espèce, aux vues des moyens mobilisables à si courtes échéances.

Le manque de temps et de visibilité sur le cadre légal de mise en œuvre (informations diffusées tardivement et au compte-goutte, voire encore indisponibles) ne permet pas à la commune de SAINT PAUL DE VARAX d'anticiper correctement l'application des nouveaux rythmes scolaires.

En parallèle, le manque de moyens financiers, humains et matériels (difficulté à recruter des animateurs, manque de temps nécessaire à la formalisation d'un projet éducatif local, somme versée au titre du fond de compensation qui ne compense pas le surcoût...) auquel est confronté notre commune ne permet pas la mise en place d'activités périscolaires qualitatives dès la rentrée 2013.

Pour toutes ces raisons, la commune de SAINT PAUL DE VARAX est contrainte de demander le report de la date d'application des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015.

Elle émet en outre le souhait de voir l'aide financière des communes se pérenniser à la rentrée 2014, dans les mêmes proportions qu'à la rentrée 2013 (notamment s'agissant de l'aide forfaitaire de 50 euros par élève).

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE DOMBES POUR REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Maire informe que la Communauté de Communes Centre Dombes a la compétence SPANC au niveau du diagnostic et que suite à une décision du conseil communautaire en date du 31/01/2013, elle étend son champ d'intervention à la réhabilitation des installations d'assainissement collectif.

Le Maire précise que la Communauté de Communes se porte mandataire des particuliers pour percevoir et reverser les aides du Conseil Général et de l'agence de l'eau.

Chaque particulier peut bénéficier d'une subvention de 50 % du montant des travaux plafonnée à 4 200 € soit pour un montant total de 8 400 € de travaux.

Mathieu BERARD précise qu'une démarche auprès du Syndicat Mixte Veyle Vivante est en cours afin d'obtenir 20 % de subventions supplémentaires.

Denis GRIZARD demande dans quels délais la mise en conformité des installations doit-elle être réalisée.

Le Maire répond que le propriétaire a un délai de 10 ans ou de 4 ans dans l'alternative où il souhaite vendre.

Sur une proposition formulée par Madame la Présidente, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Centre Dombes s'est réuni le 31 Janvier 2013 pour décider à l'unanimité, de modifier ses statuts.

Le champ d'intervention du Service Public d'Assainissement Collectif (SPANC) serait étendu à la « Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-17 relatif aux transferts de compétence.

Vu la délibération du conseil communautaire approuvée le 31 janvier 2013, il convient de valider les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Centre Dombes.

Le Conseil Municipal, après en avoir ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire décide, à l'unanimité :

-DE MODIFIER les statuts de la Communauté de Communes Centre Dombes, avec effet au 31/01/2013

-D'INTEGRER au chapitre II Compétences optionnelles desdits statuts intitulé II-2 protection et mise en valeur de l'environnement – Assainissement non collectif, la nouvelle rédaction ci-annexée ;

-DE DEMANDER à Monsieur le Préfet de l'Ain de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Centre Dombes ;

-D'ADRESSER une copie de cette délibération à Madame la Présidente de la Communauté de Communes Centre Dombes.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Maire informe que l'élaboration du budget 2013 s'avère difficile compte tenu du gel des dotations de l'Etat qui devraient même être diminuées encore cette année.

Il précise que cela impliquera une vraie maîtrise des dépenses publiques et une stabilisation de l'évolution de la dette.

Jean-Pierre TRIPOZ confirme que dans ce contexte économique toujours difficile, la prudence s'impose plus que jamais pour l'élaboration du budget 2013 ;

- avec au niveau des recettes : des dotations de l'état incertaines et probablement en baisse, des subventions restreintes et des produits d'impôts locaux en faible hausse,

- avec au niveau des dépenses : des contributions en hausse (notamment environ + 7500 € en 2013 pour le SDIS), des charges de personnel incontournables (avec notamment un agent technique supplémentaire depuis 2011 suite au retour de la base de plein air à la commune et des dépenses supplémentaires à prévoir à partir de 2014 pour la modification du rythme scolaire).

Il précise que le bilan financier 2012 laisse apparaître un excédent brut de fonctionnement de 165 000 € en légère hausse par rapport à 2011 malgré une baisse des dotations de l'état.

Il présente les échéances annuelles (capital + intérêts) pour l'amortissement de la dette, environ:

198 000 € en 2013,
161 000 € en 2014 (avec 2 prêts qui arrivent à échéance en 2013)
158 000 € en 2015 (avec 1 prêt qui arrive à échéance en 2014)
143 000 € de 2016 à 2020 (avec 1 prêt qui arrive à échéance en 2015)
120 000 € de 2020 à 2026 (avec 1 prêt qui arrive à échéance en 2020)

Jean-Pierre TRIPOZ présente les dépenses d'investissement à prévoir sur le budget 2013 :

- dépenses concernant les travaux engagés en 2012 restant à réaliser :
 - maison médicale ; 4 000 €
 - travaux lotissement du moulin ; 60 000 € avec recette reportée de 49 000 € (subvention encaissée en janvier 2013)
 - PLU ; 14 000 €
 - reprise concessions cimetièrre ; 5 000 €
 - aménagement local stockage stade ; 1 000 €

- après le prise en compte du montant du capital à rembourser en 2013 de 134 000 €, des restes à réaliser de 2012, et le souhait de conserver le maximum autorisé pour les dépenses imprévues, il reste une capacité maximum de 150 000 € pour les nouveaux investissements en 2013.

Jean-Pierre TRIPOZ propose une liste, de nouveaux investissements avec une estimation des coûts pour 2013, établie en fonction des différentes demandes, à compléter, à débattre et à arbitrer en fonction des capacités d'investissement de la commune :

- acquisition foncière cimetièrre (déjà au budget 2012) : 5000 €,
- poursuite des travaux de mise en accessibilité (conforme au plan et priorités à établir pas la commission travaux) : 10 000 €
- enfouissement des réseaux aux abords de l'église avant la reprise de la voirie : 55 000 € subventionné par le SIEA à 75 % pour les réseaux électricité et l'éclairage public et à 30 % pour le réseau télécommunication,
- remplacement de l'éclairage obsolète de l'ancien stade sur le nouveau stade de foot: 45 000 € ; possibilités de subventions par la ligue du football amateur à 20 % et 10 000 € max et autres à confirmer,
- installation d'une aire de jeux pour enfants de moins de 8 ans, (emplacement à déterminer): 20 000 €, possibilités de subventions à rechercher,
- réfection voirie « grand pelet » en attente devis de la Sacer mais estimation : 20 000 €,
- acquisition de 40 tables en pvc pour la salle des fêtes (tables existantes abimées, trop lourdes...) : 3 000 €,
- installation par les employés communaux de rideaux dans les salles ; informatique école primaire, 3eme âge et ancienne cantine : 3 000 €,
- aménagement d'un emplacement à l'école primaire par les employés communaux pour un projet pédagogique « jardin » à la demande de la garderie et l'école primaire : 1 000 €
- divers matériels (appareil photos pour la mairie, etc...) : 1 000 €

Jean-Pierre TRIPOZ propose un débat sur ces propositions et précise que toutes autres suggestions peuvent être faites.

Denis GRIZARD estime qu'il serait judicieux de valoriser la zone artisanale par un aménagement signalétique.

Guy MINASSIAN le rejoint en ajoutant que l'on pourrait également aller dans le sens de la sécurisation de ce site.

Didier FLAMIN revient sur la proposition de réfection de la voirie au « Grand Pelet » et demande combien de logements cette route dessert-elle ?

Le Maire informe que cette route dessert 6 habitations.

Didier FLAMIN estime cette réfection onéreuse pour peu de logements concernés. De plus, il ajoute que la commune vient d'investir dans la réfection de voiries au lotissement du moulin et qu'il serait intéressant de faire autre chose. Il précise qu'il est conscient qu'il faut entretenir les voiries mais que l'on peut décaler l'inscription de ces dépenses pour essayer de moduler un peu les investissements.

Roland BERNIGAUD demande quel montant la Communauté de Communes engage chaque année sur les voiries intercommunautaires de SAINT PAUL DE VARAX.

Alain HISSELLI répond que c'est variable d'une année à l'autre

Mathieu BERARD dit que cela représente environ 70 000 €.

Denis GRIZARD signale qu'il est favorable à l'aménagement de jeux d'enfants sous conditions d'obtention de subventions assez importantes.

Didier FLAMIN demande ce qu'il en est de la numérotation des rues qui avait été évoquée.

Le Maire informe que des devis ont été demandés et que 2 solutions se présentent à la commune : le repérage des rues et des habitations effectué par une société (coût environ 6 000 €) ou effectué par les employés communaux.

La deuxième partie de cet investissement consiste à l'acquisition des plaques de rues et à la numérotation des habitations (coût estimé 22 000 €).

Michel CORTET rejoint Didier FLAMIN et estime que ce serait judicieux de le faire rapidement.

Guy MINASSAIN pense qu'il faut réaliser tous les investissements liés à la sécurité (notamment accessibilité) et supprimer tout ce qui n'est pas prioritaire (jeux enfants, réfection de la voirie) et faire une réserve de trésorerie d'environ 50 000 € pour les futurs investissements.

Jean-Pierre TRIPOZ répond qu'il est tout à fait favorable pour une réserve de trésorerie et qu'il demandera au percepteur la possibilité de conserver le maximum autorisé (donc des dépenses non affectées) pour des dépenses éventuelles imprévues au budget 2013, réserve qui représentait 61 000 € sur le budget 2012.

Roland BERNIGAUD souligne qu'il faudrait que la communauté de communes prenne des compétences afin d'aider les communes dans divers domaines.

Valérie CHASSIGNOL estime qu'il serait plus judicieux d'investir dans la cuisine de la salle des fêtes plutôt que dans les tables.

Mathieu BERARD est favorable à l'aménagement d'une aire de jeux et souligne que le city stade a bénéficié de 80 % de subventions et qu'à cet effet il n'a pas eu un impact important dans les dépenses d'investissement.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, décide à l'unanimité de retenir, pour le budget 2013, par ordre de priorité les investissements suivants :

- travaux de mise en accessibilité (conforme au plan et priorités à établir pas la commission travaux),
- enfouissement des réseaux aux abords de l'église avant la reprise de la voirie,
- repérage des rues et numérotation des habitations,
- aménagement d'un emplacement à l'école primaire par les employés communaux pour un projet pédagogique « jardin » à la demande de la garderie et l'école primaire,
- installation d'une aire de jeux pour enfants de moins de 8 ans,
- acquisition foncière cimetièrre (déjà au budget 2012),
- Inscription de dépenses imprévues

Jean-Pierre TRIPOZ précise qu'à cela s'ajoutera les dépenses reportées de 2012 (restes à réalisés) évoquées au début de ce débat et qu'il recherchera évidemment toutes les possibilités de subventions pour ces investissements décidés ou reportés et notamment vers la communauté de communes.

PRESENTATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Jean-Pierre TRIPOZ présente les taux des impôts locaux actuellement en vigueur de la commune de Saint Paul de Varax par rapport à la moyenne nationale de la strate (référence par rapport aux communes de 500 à 2000 habitants)

	taux St Paul de Varax	taux moyen de la strate
Taxe habitation	14,42 %	11,35 %
Taxe sur Foncier bâti	14,24 %	15,82 %
Taxe sur Foncier non bâti	42,22 %	46,03 %

Mathieu BERARD intervient pour signaler qu'il faudra avoir une réflexion sur la taxe d'aménagement qui a engendré des écarts importants sur les montants à payer par les propriétaires.

COMPTE RENDU VAL DE SAONE DOMBES INITIATIVES (VSDI)

Le Maire fait part de l'assemblée générale qui a eu lieu le 28 janvier à St Marcel en Dombes.

Cette plateforme créée en 2008 par les élus des territoires de Dombes Val de Saône distribuent des prêts d'honneur aux personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

18 projets ont été présentés en 2012 pour un montant total de 121 000 €.

Un Varaxois a bénéficié de l'un de ces prêts pour la création d'un taxi drive.

COMPTE RENDU SCOT

Une réunion s'est déroulée le 29 janvier à Chalamont en présence des représentants de la Direction Départementale des Territoires.

Il a été rappelé lors de cette réunion la hiérarchie des normes des documents d'urbanisme ainsi que les apports de la loi Grenelle 2.

Il a été annoncé une augmentation de 17 000 € au budget 2013 pour la Grenellisation du document et le lancement des études concernant le document d'aménagement commercial.

COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE

Le conseil d'école a eu lieu le 12 février. Les effectifs pour 2013 s'élèvent à 163 élèves. Pour la rentrée 2013/2014, l'effectif prévisionnel est de 166 élèves.

47 élèves sont inscrits pour le voyage scolaire à Paris le 27 et 28 mai.

12 séances de piscine à Villars les Dombes sont programmées du 21/05 au 28/06 pour les CP, CE1 et CE2.

COMPTE RENDU DE LA REUNION « Association les Petites Canailles »

La réunion s'est déroulée le 19 février avec comme points marquants :

- la présentation du bilan de fréquentation sur l'année 2012 et du début d'année 2013 avec une moyenne en légère hausse d'environ 25 enfants/jour et 37 familles inscrites,
- l'information de la réouverture du centre le mercredi,
- un effectif toujours un peu juste durant les vacances scolaires,
- la présentation du bilan financier de l'année 2012 avec un résultat excédentaire de 2 700 €,

Lors de cette assemblée, trois nouveaux membres ont rejoint le bureau.

COMPTE RENDU SSYNDICAT VEYLE VIVANTE

Mathieu BERARD informe que les travaux prévus dans le contrat de rivière arrivent à leur fin. Le démantèlement du seuil du moulin cailloux sera réalisé courant 2013 pour un montant de 62 000 €. Les membres du syndicat travaillent actuellement sur le projet du nouveau contrat de rivière.

COMPTE RENDU PLU

Mathieu BERARD fait part qu'une réunion est fixée le 19/03/2013 avec le SCOT et la DDT pour valider le zonage.

Dernièrement la commission urbanisme a travaillé sur les exploitations agricoles pour déterminer le zonage de celles-ci.

L'avant-projet du PLU devrait être achevé en juin 2013 et après validation par les services de l'état, celui-ci sera présenté en réunion publique en fin d'année.

INFORMATIONS DU MAIRE

-La route de la sablonnière va être reprise par la Communauté de Communes en enrobé sur 1 km.

-La commune a reçu l'attribution de la subvention (4 800 €) du Conseil Général concernant le schéma directeur d'assainissement.

-l'activité « pizza Rudy » devrait être reprise prochainement par un nouveau pizzaiolo.

-information du passage de la Direction Départementale de Protection des Personnes à la cantine où une remarque mineure a été faite concernant la poubelle.

-Proposition de la part de la Communauté de Communes de mise en place de containers à verres semi-enterrés.

-Le congrès cantonal de la FNACA se déroulera sur St Paul de Varax le 19/03.

-2 déclarations d'aliéner ont été reçues en mairie pour les tènements Vial et Abry.

-Prochain conseil le jeudi 28 mars 2013 à 20H15